Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 080-200071223-20250410-41_B_2025-DE

DEPARTEMENT **SOMME**
ARRONDISSEMENT **AMIENS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°41/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
1Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 37
Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAULT – à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :
Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, DUCROTOY,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :
Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :
M DELIMERVILLE donne pouvoir à M DELATTRE
M BOULARD donne pouvoir à M MAUGER
M GROSSEL donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2025

La séance étant ouverte,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1609 nonies C, 1636 B decies et suivants ;

Vu les éléments communiqués par la Direction départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu l'avis de la commission de finances en date du 27 Mars 2025 ;

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 080-200071223-20250410-41_B_2025-DE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'adopter les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 selon les modalités suivantes :

- CFE : 25.77 %
- Taxe foncière bâtie : 2.16 %
- Taxe foncière non bâtie : 4.68 %
- Taxe d'habitation : 14.25 %

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE et SOMME

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2025 et de sa publication le 18 avril 2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE et SOMME